

Agent des services technique polyvalent et ASVP



Offre n° O004250320000492

Publiée le 20/03/2025

Synthèse de l'offre

Employeur : COMMUNE D'ESPARRON DE VERDON

Lieu de travail : HOTEL DE VILLE, Esparron-de-Verdon (Alpes-de-Hte-Provence)

Poste à pourvoir le : 31/05/2025

Date limite de candidature : 21/04/2025

Type d'emploi : Emploi temporaire

Durée de la mission : 3 mois

Détails de l'offre

Famille de métiers : Architecture, bâtiment et logistique > Logistique et maintenance des moyens techniques

Grade(s) recherché(s) : Emploi contractuel de cat. C

Métier(s) : [Agent de services polyvalent en milieu rural](#)

Ouvert aux contractuels : Oui ([Art. L332-23 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un besoin saisonnier. Le contrat proposé ne peut excéder 6 mois, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Temps de travail : Temps complet

Télétravail : Non

Management : Non

Rémunération indicative : TI+IFSE+CIA

Descriptif de l'emploi :

La commune d'Esparron-de-Verdon recrute pour la saison estivale 2025, un agent polyvalent des services techniques et ASVP (agent de surveillance de la voie publique) du 31 mai 2025 au 1er septembre 2025 sur un emploi non permanent, à temps complet 35h. Travaille les week-ends et jours fériés. Travaille en extérieur. Grade adjoint technique polyvalent avec des missions d'ASVP. Age minimum 18 ans.

Missions / conditions d'exercice :

Missions principales

Placé sous l'autorité du Responsable des Services Techniques communaux, vous travaillerez au sein d'une équipe d'agents techniques polyvalent.

Vous aurez pour missions principales d'assurer la propreté des voies publiques, l'entretien des espaces verts, la maintenance et l'entretien des bâtiments publics, et la collecte des déchets. Vous assurerez également des

missions d'ASVP.

Activités

- o Réaliser l'entretien courant de la voirie et des chemins communaux : balayage, débroussaillage, nettoyage des caniveaux et des fontaines
- o Réaliser l'entretien et la mise en valeur des espaces verts : Tonte, désherbage, taille, élagage, fauchage, débroussaillage, arrosage
- o Réaliser le marquage au sol afin de délimiter les places de stationnement
- o Vider et nettoyer les poubelles publiques
- o Vérifier et nettoyer les abords des containers à ordures ménagère et tri sélectif présents dans différents points de la commune
- o Nettoyer les sanitaires publics
- o Réaliser des petits travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux
- o Aider à la préparation d'évènements et manifestations diverses

Compétences et savoirs

- o Connaître et savoir appliquer les techniques d'entretien de la voirie
- o Connaître et savoir appliquer les techniques et pratiques locales d'entretien des espaces verts
- o Connaître les différents types de fonctionnement des outillages et matériels mis à disposition, en connaître les règles d'utilisation et les équipements de protection associés.
- o Connaître et savoir appliquer les techniques de maintenance et d'entretien du matériel
- o Connaître et savoir utiliser les produits et matériels de nettoyage

Activités de l'ASVP

- o Veiller au bon fonctionnement et aux respects des règlements de stationnement
- o Constater, par le biais d'un procès-verbal (PV) électronique, des contraventions en cas de non-règlement du stationnement payant par Horodateur ou PaybyPhone ou en cas d'utilisation abusive des emplacements « Réservés »
- o Constater les contraventions au code de la route et verbaliser les cas d'arrêts, de stationnement gênants, abusifs ou interdits, à l'exclusion des arrêts ou stationnements dangereux
- o Assurer la surveillance du domaine public à pied et en VTT
- o Intervenir ou alerter la Gendarmerie dans le cas de constats de situation de mise en péril des personnes ou des biens
- o Accueillir et renseigner les usagers des voies publiques et des stationnements
- o Participer éventuellement à la surveillance du bon déroulement des manifestations publiques

Compétences et savoirs

- o Connaître et savoir appliquer les techniques d'entretien de la voirie
- o Connaître et savoir appliquer les techniques et pratiques locales d'entretien des espaces verts
- o Connaître les différents types de fonctionnement des outillages et matériels mis à disposition, en connaître les règles d'utilisation et les équipements de protection associés.
- o Connaître et savoir appliquer les techniques de maintenance et d'entretien du matériel
- o Connaître et savoir utiliser les produits et matériels de nettoyage

Bonne connaissance :

- o De la réglementation en matière de code de la route et des pouvoirs de police du maire
- o Du plan local de stationnement
- o De la commune en général (commerces, toilettes publiques, activités sportives, cheminements piétons, etc.)

Profils recherchés :

Savoir-être

- o Travail d'équipe, esprit d'équipe
- o Être autonome, savoir organiser son temps
- o Adaptabilité, polyvalence, initiative
- o Rigueur
- o Disponibilité, ponctualité
- o Capacité à rendre compte

Autres

- o Bonne résistance physique
- o Permis B
- o Bonne aptitude physique (position debout prolongée et déplacements en VTT)
- o Ce poste requiert le port de l'uniforme
- o L'agent devra recevoir les habilitations nécessaires à l'exercice des fonctions d'ASVP, auprès du Tribunal Judiciaire de Digne les Bains
- o L'ASVP sera muni d'un appareil de Procès-Verbal Électronique (PVE) afin de pouvoir verbaliser

Contact et modalités de candidature

Contact : 0492771223

Informations complémentaires :

CV+LM en ligne ou par mail à dgs@esparrondeverdon.fr à l'attention de Monsieur le Maire

Adresse de l'employeur : COMMUNE D'ESPARRON DE VERDON

>HOTEL DE VILLE

04800 ESPARRON DE VERDON

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.